



Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 151 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement

des opérations de maintien de la paix des Nations Unies :

financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions révisées relatives aux postes imputables au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, qui ont été établies pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 compte tenu de l'accroissement des services d'appui que doit fournir le Siège du fait de la création de deux nouvelles opérations – la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) – et de l'élargissement ou de la prorogation de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), devenue la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) et de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Il est rappelé que, dans sa résolution 53/12 B du 8 juin 1999, l'Assemblée générale a approuvé, pour les 12 mois en question, l'imputation au compte d'appui d'un montant de 34 887 100 dollars, qui a été réparti entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en cours.

Le Secrétaire général demande 67 postes supplémentaires devant être financés au moyen du compte d'appui.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au paragraphe 11.

** Second nouveau tirage pour raisons techniques.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–10	3
II. Décisions à prendre par l'Assemblée générale	11	5
III. Appui aux opérations de maintien de la paix : prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000	12–60	5
A. Département des opérations de maintien de la paix	12–51	6
1. Bureau du Secrétaire général adjoint	12–13	7
2. Bureau des opérations	14–21	8
3. Bureau de la logistique, de la gestion et de l'action antimines	22–44	11
4. Division du personnel militaire et de la police civile	45–51	14
B. Bureau des services centraux d'appui, Division des achats	52–53	16
C. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité	54–56	18
D. Bureau des affaires juridiques	57–60	19

I. Introduction

1. Dans sa résolution 53/12 B, l'Assemblée générale a approuvé l'imputation au compte d'appui d'un montant de 34 887 100 dollars représentant les dépenses prévues pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, y compris le coût de 400 postes temporaires. Elle a pris cette décision après avoir examiné le rapport du Secrétaire général sur la question (A/53/854/Add.1) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/901). Le Secrétaire général a précisé qu'au moment de l'établissement de son rapport, le nombre de missions de maintien de la paix était tombé de 16 à 14 et que le montant brut réparti pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 s'élevait à 843 millions de dollars environ. Le montant de l'enveloppe budgétaire à prévoir pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, y compris les montants à verser au compte d'appui, était alors estimé à 650 millions de dollars. Il était précisé que ce dernier chiffre était sensiblement inférieur au montant brut réparti pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, mais que le montant effectif pourrait augmenter considérablement si de nouvelles missions de maintien de la paix devaient être établies en conséquence des initiatives de paix en cours dans les zones de conflit. Le Comité consultatif précisait de son côté avoir été informé que les ressources demandées dans le projet de budget du compte d'appui étaient jugées suffisantes pour assurer les services d'appui nécessaires aux opérations de maintien de la paix et que les représentants du Secrétaire général avaient l'intention de demander des ressources additionnelles en cas de besoin.

2. Depuis l'établissement en mars 1999 des prévisions présentées à l'Assemblée générale (A/53/854/Add.1), les activités de maintien de la paix ont connu une expansion considérable, qui s'est accompagnée d'un accroissement sensible des services d'appui spécialisés que doit fournir le Siège.

3. Par sa résolution 1244 (1999) du 10 juin 1999, le Conseil de sécurité a créé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Le mandat de la Mission est extraordinairement complexe et diversifié, puisqu'il couvre des secteurs tels que la santé, l'éducation et l'administration pénitentiaire, et comporte également la mise en place d'une administration judiciaire et d'une force de police locale, toutes activités pour lesquelles le Siège doit apporter des services d'appui spécialisés.

4. Le 22 octobre 1999, le Conseil de sécurité a décidé de proroger, à l'issue des élections présidentielles, le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) jusqu'au 15 février 2000. Le même jour, il a décidé d'élargir et de modifier le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), qui est devenue la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), dotée d'une composante militaire de 6 000 hommes.

5. Le 25 octobre 1999, par sa résolution 1272 (1999), le Conseil de sécurité a créé l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor Oriental (ATNUTO) à laquelle il a confié la responsabilité générale de l'administration du territoire et qu'il a habilitée à exercer l'ensemble des pouvoirs législatif et exécutif, y compris l'administration de la justice.

6. Dans sa résolution 1273 (1999) du 5 novembre 1999, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui rendre compte régulièrement de l'évolution de la situation en République démocratique du Congo, notamment en ce qui concerne la future présence des Nations Unies dans le pays à l'appui du processus de paix.

7. Par ailleurs, la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a relancé l'opération d'identification des électeurs et s'apprête à faire face prochainement à un développement important de ses activités.

8. Du fait de ces décisions, le budget total de l'ensemble des opérations de maintien de la paix sera bientôt supérieur à 2 milliards de dollars par an, alors que le montant de l'enveloppe globale était estimé à 650 millions de dollars au moment où le Secrétaire général a présenté ses prévisions initiales. Les effectifs constitués par le personnel civil international, les membres des contingents, les membres de la police civile et les observateurs militaires doubleront ou presque.

9. L'aspect le plus saisissant des nouvelles missions est la complexité de leur mandat et le poids considérable du personnel civil dans l'ensemble des effectifs par rapport aux unités militaires constituées. Plus un mandat est complexe, plus la tâche est difficile, car il faut disposer de compétences très diverses, être en mesure de planifier les opérations, de les diriger et d'assurer la coordination à l'échelle du système. Le Secrétariat est davantage sollicité aux différentes phases d'une opération lorsque le personnel civil représente une part importante des effectifs car l'appui administratif et logistique nécessaire est proportionnellement plus important que pour un bataillon d'infanterie, qui est relativement autonome.

10. Pour faire face à l'accroissement du volume de travail découlant de l'établissement des nouvelles missions, il est proposé de créer 67 postes supplémentaires devant être financés à l'aide du compte d'appui. Les besoins additionnels sont récapitulés dans la section II et décrits en détail dans la section III.

Tableau 1
Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

	1999/2000 Montant approuvé	Dépenses supplémentaires	1999/2000 Montant révisé	Augmentation/ diminution (en pourcentage)
Total	34 887 100	3 501 600	38 388 700	10,0

Tableau 2
Postes

Postes	1999/2000 Effectifs approuvés	Postes supplémentaires	1999/2000 Effectifs révisés	Augmentation (en pourcentage)
<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	216	52	268	24,0
<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>				
1re classe	10	–	10	–
Autres classes	174	15	189	8,6
Total partiel	184	15	199	8,1
Total	400	67	467	16,8

II. Décisions à prendre par l'Assemblée générale

11. L'Assemblée générale est appelée :

- a) À approuver la création de 67 postes;
- b) À autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 3 501 600 dollars en relation avec ces postes, en l'invitant à lui rendre compte de l'utilisation de ce montant dans le rapport sur l'exécution du budget pour la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000.

III. Appui aux opérations de maintien de la paix : prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

Tableau 3
Prévisions de dépenses
(En dollars des États-Unis)

	Montants approuvés juillet 1999-juin 2000	Dépenses supplémentaires	Montants révisés juillet 1999-juin 2000
Postes	31 438 500	3 501 600	34 940 100
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	282 500	—	282 500
Consultants	39 000	—	39 000
Heures supplémentaires	142 000	—	142 000
Voyages	140 000	—	140 000
Formation	337 500	—	337 500
Services communs	2 256 200	—	2 256 200
Matériel informatique	216 400	—	216 400
Mobilier et matériel de bureau	35 000	—	35 000
Total	34 887 100	3 501 600	38 388 700

Tableau 4
Postes nécessaires

	Budget ordinaire et autres ressources	Compte d'appui, effectif approuvé	Total	Postes supplémentaires requis au titre du compte d'appui	Compte d'appui, effectif révisé	Effectif total révisé
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
Secrétaire général adjoint	1	—	1	—	—	1
Sous-Secrétaire général	3	—	3	—	—	3
D-2	5	—	5	—	—	5
D-1	11	8	19	—	8	19
P-5	16	20	36	2	22	38
P-4	21	72	93	22	94	115

	Budget ordinaire et autres ressources	Compte d'appui, effectif approuvé	Total	Postes supplémentaires requis au titre du compte d'appui	Compte d'appui, effectif révisé	Effectif total révisé
P-3	24	63	87	27	90	114
P-2/P-1	14	4	18	1	5	19
Total partiel	95	167	262	52	219	314
Agents des services généraux						
Ire classe	1	9	10	–	9	10
Autres classes	79	140	219	15	155	234
Corps de métier	–	–	–	–	–	–
Total partiel	80	149	229	15	164	244
Total	175	316^a	491	67	383^b	558

^a Quatre cents postes au total ont été approuvés au titre du compte d'appui. Les 316 postes visés ne tiennent pas compte de 84 autres postes financés au moyen du compte d'appui qui se trouvent au Cabinet du Secrétaire général, au Bureau des services de contrôle interne et au Département de la gestion, unités pour lesquelles le Secrétaire général ne demande pas ici de postes supplémentaires à imputer au compte d'appui.

^b Si les 67 postes supplémentaires demandés par le Secrétaire général sont approuvés, le nombre total de postes financés au moyen du compte d'appui serait porté à 467 [383 plus 84 (voir note a)].

A. Département des opérations de maintien de la paix

Tableau 5
Prévisions de dépenses

(En dollars des États-Unis)

	Montants approuvés juillet 1999-juin 2000	Dépenses supplémentaires	Montants révisés juillet 1999-juin 2000
Postes	21 962 900	3 097 000	25 059 900
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	100 000	–	100 000
Consultants	39 000	–	39 000
Heures supplémentaires	120 000	–	120 000
Voyages	100 000	–	100 000
Formation	337 500	–	337 500
Services communs	665 300	–	665 300
Matériel informatique	205 500	–	205 500
Mobilier et matériel de bureau	–	–	–
Total	23 530 200	3 097 000	26 627 200

Tableau 6
Postes nécessaires

	<i>Budget ordinaire et autres ressources</i>	<i>Compte d'appui, effectif approuvé</i>	Total	<i>Postes supplémentaires requis au titre du compte d'appui</i>	<i>Compte d'appui, effectif révisé</i>	Effectif total révisé
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
Secrétaire général adjoint	1	–	1	–	–	1
Sous-Secrétaire général	2	–	2	–	–	2
D-2	4	–	4	–	–	4
D-1	5	8	13	–	8	13
P-5	6	18	24	1	19	25
P-4	10	62	72	19	81	91
P-3	13	57	70	25	82	95
P-2/P-1	8	4	12	1	5	13
Total partiel	49	149	198	46	195	244
Agents des services généraux						
1re classe	–	9	9	–	9	9
Autres classes	24	129	153	14	143	167
Corps de métier	–	–	–	–	–	–
Total partiel	24	138	162	14	152	176
Total	73	287	360	60	347	420

1. Bureau du Secrétaire général adjoint

Tableau 7
Bureau du Secrétaire général adjoint

	<i>Budget ordinaire et autres ressources</i>	<i>Compte d'appui, effectif approuvé</i>	Total	<i>Postes supplémentaires requis au titre du compte d'appui</i>	<i>Compte d'appui, effectif révisé</i>	Effectif total révisé
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
Secrétaire général adjoint	1	–	1	–	–	1
Sous-Secrétaire général	–	–	–	–	–	–
D-2	–	–	–	–	–	–
D-1	1	1	2	–	1	2
P-5	–	2	2	–	2	2
P-4	1	3	4	–	3	4
P-3	–	2	2	–	2	2
P-2/P-1	2	1	3	1	2	4
Total partiel	5	9	14	1	10	15

	<i>Budget ordinaire et autres ressources</i>	<i>Compte d'appui, effectif approuvé</i>	Total	<i>Postes supplémentaires requis au titre du compte d'appui</i>	<i>Compte d'appui, effectif révisé</i>	Effectif total révisé
Agents des services généraux						
1re classe	–	2	2	–	2	2
Autres classes	2	11	13	1	12	14
Corps de métier	–	–	–	–	–	–
Total partiel	2	13	15	1	14	16
Total	7	22	29	2	24	31

1. Les fonctions du Bureau sont décrites aux paragraphes 41 à 44 du rapport du Secrétaire général relatif au compte d'appui (A/53/854/Add.1).

2. L'intensification des activités ces derniers mois a eu des incidences non négligeables sur le volume de travail des collaborateurs immédiats du Secrétaire général adjoint. La création d'opérations nouvelles et l'élargissement d'opérations existantes ont entraîné un accroissement sans précédent du volume de la correspondance reçue tant des opérations elles-mêmes que des autres départements du Secrétariat, ainsi que de la correspondance et des rapports émanant de diverses unités du Département, qui sont soumis au Secrétaire général adjoint pour examen et signature, du nombre des réunions internes et interdépartementales et des réunions de groupes de travail que doit présider le Secrétaire général adjoint, pour lesquelles le Bureau doit établir la documentation et assurer le suivi, de même que du nombre de questions dont doit s'occuper le Département et que le Bureau doit suivre de près. En excluant les télégrammes et rapports de situation quotidiens envoyés par toutes les opérations de maintien de la paix, le nombre des autres documents reçus s'est situé entre 100 et 120 par jour au cours des dernières semaines. Pour faire face à cet accroissement du volume de travail, il est proposé de créer un poste de la classe P-2 pour un spécialiste des questions politiques et un poste de secrétaire.

2. Bureau des opérations

Tableau 8
Bureau des opérations

	<i>Budget ordinaire et autres ressources</i>	<i>Compte d'appui, effectif approuvé</i>	Total	<i>Postes supplémentaires requis au titre du compte d'appui</i>	<i>Compte d'appui, effectif révisé</i>	Effectif total révisé
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
Secrétaire général adjoint	–	–	–	–	–	–
Sous-Secrétaire général	1	–	1	–	–	1
D-2	2	–	2	–	–	2
D-1	3	2	5	–	2	5
P-5	2	3	5	1	4	6
P-4	3	5	8	3	8	11
P-3	2	11	13	–	11	13
P-2/P-1	–	–	–	–	–	–
Total partiel	13	21	34	4	25	38
Agents des services généraux						

	<i>Budget ordinaire et autres ressources</i>	<i>Compte d'appui, effectif approuvé</i>	Total	<i>Postes supplémentaires requis au titre du compte d'appui</i>	<i>Compte d'appui, effectif révisé</i>	Effectif total révisé
1re classe	–	–	–	–	–	–
Autres classes	5	12	17	3	15	20
Corps de métier	–	–	–	–	–	–
Total partiel	5	12	17	3	15	20
Total	18	33	51	7	40	58

3. Les fonctions du Bureau des opérations sont décrites aux paragraphes 47 à 50 du rapport susmentionné (A/53/854/Add.1).

Bureau du Sous-Secrétaire général

Effectif actuel : 3 postes d'administrateur, 2 postes d'agent des services généraux
Poste supplémentaire proposé : 1 poste d'administrateur

4. L'intensification récente des opérations de maintien de la paix ayant imposé, plus particulièrement au Kosovo et au Timor oriental, de vastes responsabilités à l'Organisation des Nations Unies en matière d'administration civile, celle-ci, pour s'en acquitter, a besoin de personnel spécialisé pour planifier et gérer ces opérations, notamment pour élaborer les modalités applicables à chacune des opérations ainsi que les critères de base régissant le choix et le recrutement du personnel. À cet effet, un poste de la classe P-5 pour un spécialiste des affaires civiles est demandé pour le Bureau du Sous-Secrétaire général.

Division de l'Afrique

Effectif actuel : 6 postes d'administrateur; 6 postes d'agent des services généraux
Postes supplémentaires proposés : 1 poste d'administrateur; 1 poste d'agent des services généraux

5. Le développement des activités de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone et dans la République démocratique du Congo se produit au moment même où la MINURSO poursuit la mise en oeuvre du Plan de règlement et devra sans doute être considérablement élargie sous peu. La MINURCA a été prolongée pour une nouvelle période de trois mois à la suite de l'élection présidentielle. Une aide est fournie pour préparer une opération éventuelle en vue d'aider à résoudre le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie ainsi que pour évaluer la situation en Guinée-Bissau; par ailleurs, les efforts se poursuivent en ce qui concerne le renforcement des capacités africaines dans le domaine du maintien de la paix.

6. La mise en place d'une opération de maintien de la paix dans la République démocratique du Congo aura des incidences importantes sur les plans politique, militaire, humanitaire et logistique ainsi qu'en matière de sécurité. Cette mission, de même que celle prévue en Érythrée/Éthiopie, exigera une collaboration accrue avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA). En outre, l'élargissement de la MONUSIL entraînera non seulement le déploiement probable de forces supplémentaires des Nations Unies, mais aussi l'application d'un certain nombre de mesures politiques, dont la coordination devra être assurée dans le cadre d'un groupe de travail.

7. Il n'est guère possible, par conséquent, d'imposer des responsabilités nouvelles au personnel existant de la Division de l'Afrique, qui continue à suivre un grand nombre de questions liées, en particulier, aux opérations des Nations Unies au Rwanda, au Libéria et en Somalie. C'est pourquoi il est proposé de créer un poste de la classe P-4 pour un spécialiste des questions politiques et un poste d'agent des services généraux.

Division de l'Asie et du Moyen-Orient

Effectif actuel : 6 postes d'administrateur; 3 postes d'agent des services généraux
Postes supplémentaires proposés : 1 poste d'administrateur; 1 poste d'agent des services généraux

8. L'évolution récente de la situation au Timor oriental et la mise en place de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) ont entraîné un accroissement considérable du volume de travail de la Division de l'Asie et du Moyen-Orient.

9. La création d'un poste de la classe P-4 est demandée pour un spécialiste des questions politiques qui sera chargé de responsabilités liées à cette mission; il s'agit de suivre l'évolution de la situation et les progrès accomplis; d'identifier les changements, problèmes et incidents survenus sur le plan politique et sur le plan opérationnel et de prendre des mesures appropriées; de donner des orientations et des conseils sur des mesures à prendre, des politiques à adopter ou des problèmes d'ordre politique ou opérationnel; de donner des conseils et d'établir des analyses concernant les modèles opérationnels et les positions des parties et d'établir des documents à soumettre au Conseil de sécurité. En outre, ce fonctionnaire répondra aux observations, communications et demandes de renseignements des parties, des contributeurs, des membres du Conseil de sécurité et des représentants des gouvernements. Un poste supplémentaire de secrétaire est également requis pour faire face à l'expansion du volume de travail suscitée par la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO).

Division de l'Europe et de l'Amérique latine

Effectif actuel : 5 postes d'administrateur; 4 postes d'agent des services généraux
Postes supplémentaires proposés : 1 poste d'administrateur; 1 poste d'agent des services généraux

10. La Division de l'Europe et de l'Amérique latine est responsable de cinq missions des Nations Unies : la MINUK, la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP) et la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH). Étant donné la nature et l'ampleur du mandat de la MINUK et le volume de travail exceptionnel qui en découle, un poste supplémentaire de la classe P-4 est demandé pour un spécialiste des questions politiques (hors classe), qui serait le principal responsable pour cette mission. Un poste supplémentaire de secrétaire est également requis pour aider à faire face à l'accroissement du volume de travail lié à la MINUK.

3. Bureau de la logistique, de la gestion et de l'action antimines

Tableau 9

Bureau de la logistique, de la gestion et de l'action antimines

	Budget ordinaire et autres ressources	Compte d'appui, effectif approuvé	Total	Postes supplémentaires requis au titre du compte d'appui	Compte d'appui, effectif révisé	Effectif total révisé
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
Secrétaire général adjoint	–	–	–	–	–	–
Sous-Secrétaire général	1	–	1	–	–	1
D-2	1	–	1	–	–	1
D-1	1	3	4	–	3	4
P-5	3	10	13	–	10	13
P-4	6	32	38	6	38	44
P-3	11	41	52	25	66	77
P-2/P-1	6	3	9	–	3	9
Total partiel	29	89	118	31	120	149
Agents des services généraux						
1re classe	–	7	7	–	7	7
Autres classes	15	96	111	9	105	120
Corps de métier	–	–	–	–	–	–
Total partiel	15	103	118	9	112	127
Total	44	192	236	40	232	276

11. Les fonctions du Bureau de la logistique, de la gestion et de l'action antimines sont décrites aux paragraphes 53 à 64 du rapport susmentionné (A/53/854/Add.1).

Bureau du Sous-Secrétaire général

Effectif actuel : 2 administrateurs et 2 agents des services généraux

Poste supplémentaire proposé : 1 administrateur

12. Il est proposé de créer un poste d'administrateur (P-3) au Bureau du Sous-Secrétaire général. Ce poste est nécessaire pour faire face à la charge de travail supplémentaire liée à la création de nouvelles missions, au travail supplémentaire que représente la coordination des différents éléments de l'appui aux missions et au rôle croissant de la coordination dans l'activité antimines de l'ONU.

Service de gestion financière et d'appui

Effectif actuel : 28 administrateurs et 23 agents des services généraux

Postes supplémentaires proposés : 3 administrateurs et 2 agents des services généraux

13. Trois postes supplémentaires de fonctionnaire des finances et deux postes supplémentaires de fonctionnaire des finances (adjoint de 2e classe) seraient nécessaires pour faire face à l'augmentation de la charge de travail que doit supporter le Service de gestion financière et d'appui par suite de la création de la MINUK et de l'ATNUTO.

14. Deux postes de fonctionnaire des finances (P-3) seraient nécessaires pour assurer l'appui financier de la MINUK et de l'ATNUTO respectivement. Les titulaires évalue-

raient les besoins opérationnels des quartiers généraux, examineraient les besoins sur le terrain, prépareraient les données et les analyses en vue de l'élaboration des rapports sur l'exécution du budget, ordonnanceraient les paiements et assisteraient quotidiennement les deux missions.

15. Un poste d'assistant financier (services généraux) devrait être créé pour aider les fonctionnaires des finances à préparer les documents relatifs au budget et à l'exécution du budget et pour répondre aux demandes de renseignements de la MINUK et de l'ATNUTO.

16. Il est en outre demandé d'imputer passer sur le compte d'appui un poste de fonctionnaire des finances (P-4) et un poste d'agent des services généraux, actuellement financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour l'ATNUTO. Le fonctionnaire des finances serait chargé d'établir les rapports de gestion mensuels; de rassembler les rapports les plus récents du quartier général et du terrain concernant les allocations de ressources; d'examiner les états mensuels d'allocation de ressources pour contrôler l'exécution des activités, et de prendre des mesures complémentaires. Il assurerait en outre la liaison avec le terrain et le quartier général pour ce qui est des questions relatives à la gestion financière, au personnel et aux achats, afin que les activités soient exécutées en temps voulu et qu'il soit fait bon usage des ressources; il rédigerait les mémorandums d'accord et les réponses aux observations des vérificateurs des comptes; et administrerait les crédits alloués au quartier général.

Service de la logistique et des communications

Effectif actuel : 52 administrateurs et 40 agents des services généraux

Postes supplémentaires proposés : 20 administrateurs et 3 agents des services généraux

17. Le Service de la logistique et des communications a vu le volume de ses activités augmenter considérablement à la suite de la création de nouvelles missions et du développement des activités de maintien de la paix. Ses activités d'appui portent sur 25 domaines différents dont la plupart demandent des connaissances spécialisées. C'est le cas notamment des activités suivantes : communications, informatique, gestion du parc automobile, appui aérien y compris sécurité, contrôle des mouvements, fournitures (eau, carburant, vivres, accessoires d'uniformes), appui médical, génie (infrastructure, locaux préfabriqués et autres bâtiments), alimentation en eau et assainissement. Lors de la mise en place d'une nouvelle opération de maintien de la paix, il faut notamment créer un système d'appui (conception du réseau de communication, plan des locaux à usage de bureaux et à usage d'habitation dans une zone donnée, etc.), définir les spécifications, recueillir les demandes de fournitures et organiser le suivi des achats. Pour que le service de la logistique et des communications soit en mesure de fournir un appui efficace à toutes les missions nouvellement créées et aux missions élargies, il faudrait lui accorder 23 postes supplémentaires.

18. Compte tenu de l'importance critique que revêtent des communications fiables, il faudrait créer deux postes de fonctionnaire chargé des communications (P-3). Les titulaires s'occuperaient des questions relatives aux besoins techniques, à la planification, à la logistique et à la dotation en personnel des services de communication de la MINUK, de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et des autres missions, nouvelles ou élargies,.

19. Un poste d'informaticien (P-3) est demandé pour traiter différentes questions intéressant les services d'informatique de la MINUK et des autres missions sur le terrain,

nouvelles ou élargies (besoins techniques, planification, proposition budgétaire, planification, logistique, dotation en effectifs).

20. Un fonctionnaire chargé des fournitures (P-4) serait nécessaire pour mettre au point un système harmonisé sur la base duquel seraient définis les besoins de l'ONU en matière d'externalisation des services d'appui logistique (LogCap) pour la MINUK, l'ATNUTO et les autres missions sur le terrain, nouvelles ou élargies. Il faudrait en outre un fonctionnaire chargé des fournitures (P-3) pour déterminer le moyen le plus rentable d'assurer les fournitures en carburants et lubrifiants et en matériel de manutention et le stockage du carburant. Un autre fonctionnaire chargé des fournitures (P-3) donnerait des conseils techniques aux missions sur le terrain dans le domaine des rations et mettrait au point une méthode harmonisée pour la passation des marchés d'approvisionnement en vivres. Deux autres fonctionnaires chargés des fournitures (P-3) mettraient au point et gèreraient des contrats-cadres pour l'approvisionnement général à l'intention de la MINUK, de l'ATNUTO et des autres missions sur le terrain, nouvelles ou élargies.

21. Un responsable du transport terrestre (P-3) serait nécessaire pour gérer dans le détail le système centralisé d'achat de véhicules et le système centralisé de passation de marchés, proposé pour les pneus, les batteries et la mise au rebut des véhicules, pour la MINUK, l'ATNUTO et les autres missions sur le terrain, nouvelles ou élargies.

22. Deux postes, un poste de la classe P-3 et un poste d'agent des services généraux, sont demandés pour les groupes du transport aérien. Les deux titulaires seraient chargés de gérer les opérations aériennes pour la MINUK, l'ATNUTO et les autres missions sur le terrain, nouvelles ou élargies. L'assistant aux opérations aériennes suivra de près les relevés mensuels relatifs aux affrètements de longue durée et contrôlera les heures de vol et la consommation de carburant pour la MINUK, l'ATNUTO et les autres missions sur le terrain, nouvelles ou élargies.

23. Deux fonctionnaires supplémentaires chargés du contrôle des mouvements (P-3) seraient chargés d'organiser les affrètements de courte durée pour le déploiement et la relève des contingents de la MINUK, de l'ATNUTO et des autres missions sur le terrain, nouvelles ou élargies.

24. Il est proposé de créer un poste de logisticien (P-3) pour fournir des conseils en matière de logistique à la MINUK et aux autres missions, nouvelles ou élargies, concernant le matériel des contingents et les propositions d'accords relatifs au soutien autonome.

25. Trois fonctionnaires supplémentaires chargés des opérations logistiques (P-3) assureraient par ailleurs la coordination des activités d'appui logistique et prépareraient des plans détaillés à l'intention de la MINUK, de la MONUC et des autres missions sur le terrain, nouvelles ou élargies.

26. Le Siège devra assurer un appui sérieux dans le secteur médical, notamment pour ce qui est de l'achat des fournitures, les services médicaux en République démocratique du Congo n'étant pas en mesure de répondre aux besoins d'effectifs militaires qui pourraient être importants. Il faudrait donc créer un poste de médecin de la classe P-3.

27. Un fonctionnaire chargé des opérations du génie (P-3) serait nécessaire pour assurer un appui dans ce domaine à la MINUK, à l'ATNUTO et aux autres missions sur le terrain, nouvelles ou élargies, notamment pour déterminer les ressources nécessaires, établir et revoir les besoins financiers, lancer les opérations d'achat et gérer les programmes relevant du génie.

28. Il est en outre proposé d'imputer sur le compte d'appui deux postes de logisticien (P-4) et deux postes d'assistant (services généraux) actuellement financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la MINUTO.

Section de la gestion du personnel

Effectif actuel : 16 administrateurs et 44 agents des services généraux

Postes supplémentaires proposés : 7 administrateurs et 4 agents des services généraux

29. La charge de travail de la Section du personnel s'est considérablement accrue du fait qu'il faut recruter et administrer du personnel supplémentaire, y compris, pour la première fois, un grand nombre de spécialistes de la gouvernance et de l'administration publique pour la MINUK et l'ATNUTO. On estime à 8 000 environ le nombre de postes qui s'ajouteront aux missions nouvelles ou élargies.

30. Il faudrait engager deux fonctionnaires chargés du recrutement (P-3) pour sélectionner les candidats, déterminer la classe de recrutement et traiter les contrats. On reçoit actuellement, rien que pour la MINUK, plus d'une vingtaine de candidatures par jour, sans compter les candidatures présentées par téléphone.

31. Il est proposé de créer deux postes d'administrateur du personnel (P-3) pour assurer la gestion du personnel de la MINUK et de l'ATNUTO, tenir les dossiers, gérer l'information, et notamment assurer un contrôle sur les pouvoirs délégués à la MINUK, à l'ATNUTO et aux autres missions, nouvelles ou élargies. En outre, deux assistants à l'administration du personnel (services généraux – autres classes) seraient nécessaires pour traiter les offres d'engagement, les demandes d'autorisation et les instructions relatives aux transferts, assurer le suivi de ces opérations, établir les notifications administratives et traiter les questions relatives à l'inscription sur les états de paie, aux voyages et autres prestations. Ce personnel pourrait également être appelé à traiter les documents relatifs aux évacuations sanitaires et les demandes d'indemnisation au titre de décès, d'incapacité ou de perte d'effets personnels, pour le personnel de la MINUK et de l'ATNUTO.

32. On aura besoin d'un fonctionnaire chargé des voyages (P-3) pour coordonner les différentes dispositions qui doivent être prises et assurer le suivi de voyages particuliers entrepris par des membres du personnel de la MINUK et de l'ATNUTO, et d'un assistant (services généraux – autres classes) pour prendre les dispositions voulues en vue des voyages de l'ensemble du personnel international, y compris des membres de la police civile.

33. Deux postes d'administrateur du personnel (P-4) et un poste d'assistant au personnel, sont en outre demandés. Un poste d'administrateur du personnel et un poste d'assistant sont actuellement financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la MINUTO.

4. Division du personnel militaire et de la police civile

Tableau 10

Division du personnel militaire et de la police civile

<i>Budget ordinaire et autres ressources</i>	<i>Compte d'appui, effectif approuvé</i>	Total	<i>Postes supplémentaires requis au titre du compte d'appui</i>	<i>Compte d'appui, effectif révisé</i>	Effectif total révisé
----------------------------------------------	------------------------------------------	--------------	-----------------------------------------------------------------	----------------------------------------	------------------------------

Administrateur et fonctionnaires de rang supérieur

	Budget ordinaire et autres ressources	Compte d'appui, effectif approuvé	Total	Postes supplémentaires requis au titre du compte d'appui	Compte d'appui, effectif révisé	Effectif total révisé
Secrétaire général adjoint	–	–	–	–	–	–
Sous-Secrétaire général	–	–	–	–	–	–
D-2	1	–	1	–	–	1
D-1	–	2	2	–	2	2
P-5	1	3	4	–	3	4
P-4	–	22	22	10	32	32
P-3	–	3	3	–	3	3
P-2/P-1	–	–	–	–	–	–
Total partiel	2	30	32	10	40	42
Services généraux						
1re classe	–	–	–	–	–	–
Autres classes	2	10	12	1	11	13
Corps de métiers	–	–	–	–	–	–
Total partiel	2	10	12	1	11	13
Total	4	40	44	11	51	55

Division du personnel militaire et de la police civile

Effectif actuel : 32 administrateurs et 12 agents des services généraux

Postes supplémentaires proposés : 10 administrateurs et 1 agent des services généraux

34. Les fonctions de la Division du personnel militaire et de la police civile sont décrites aux paragraphes 69 à 71 du rapport susmentionné (A/53/854/Add.1).

35. De nouvelles missions ayant été créées et d'autres ayant été élargies, la Division ne peut plus assurer comme il convient l'appui à la planification des nouvelles missions, à la révision des plans des missions en place, aux opérations quotidiennes et à la gestion du personnel des missions existantes, qu'il s'agisse du personnel militaire ou des membres de la police civile. Il faudrait donc engager du personnel supplémentaire pour assurer la planification et la gestion des missions, y compris pour l'élément police civile.

36. Un poste d'administrateur du personnel (P-4) est demandé pour le Bureau du Conseiller militaire. Le titulaire centralisera les informations relatives au personnel militaire, les états des effectifs militaires de toutes les missions employant du personnel militaire et du personnel de la police civile, et distribuera des rapports récapitulatifs.

37. Il faudrait également créer un poste d'officier traitant (missions) (P-4) pour suivre au jour le jour l'évolution de la situation sur le plan militaire en ce qui concerne le mandat de la mission et la conduite des opérations; tenir le conseiller militaire informé, par l'intermédiaire du chef d'état-major, des questions opérationnelles et logistiques et des questions de personnel; et participer à l'élaboration des rapports au Conseil de sécurité. Le titulaire aurait également pour tâches de maintenir les contacts avec les pays qui fournissent des contingents, de centraliser les informations concernant les déploiements, les relèves, le soutien logistique et le rapatriement des éléments militaires des missions, et d'assurer le contact avec les commandants des forces et les chefs des groupes d'observateurs militaires sur le terrain.

38. Deux fonctionnaires de la planification (P-4) seraient nécessaires pour établir des plans opérationnels détaillés pour les nouvelles opérations de maintien de la paix. L'un d'eux effectuerait des évaluations militaires des situations, établirait des lignes de conduite et en étudierait la faisabilité compte tenu des ressources disponibles. L'autre spécialiste de la planification serait chargé de mettre au point et de modifier les documents d'application générale portant notamment sur la discipline, les contraintes multinationales et les règles d'engagement. Il faudrait aussi un troisième spécialiste de la planification (P-4) pour participer aux exercices multinationaux de maintien de la paix, fournir des conseils aux organes régionaux de maintien de la paix, contrôler les activités régionales de maintien de la paix et faire rapport à leur sujet. Ce troisième spécialiste traiterait avec les missions permanentes des pays d'Europe et d'Asie de toutes les questions relatives au système des forces et moyens en attente, s'efforceraient de promouvoir le système au moyen de consultations avec les États Membres et serait le point de contact pour toutes les questions relatives au matériel appartenant aux contingents.

39. Pour ce qui est du Groupe de la police civile, trois postes de spécialiste de la planification (P-4) et un poste d'agent des services généraux sont demandés. Les spécialistes de la planification élaboreraient des plans opérationnels pour l'élément police civile des nouvelles missions de maintien de la paix et apporteraient des modifications aux plans des éléments police civile des missions en cours. Ils organiseraient des missions initiales d'établissement des faits en vue de préparer les plans opérationnels, participeraient aux activités de planification à partir des évaluations sur le terrain, fourniraient des conseils à cet égard, et donneraient également des conseils concernant le concept des opérations. Ils définiraient en outre des critères ou normes fondamentales applicables à l'emploi de membres de la police civile dans les missions de maintien de la paix et mettraient au point et réviseraient des procédures opérationnelles et des procédures administratives standard pour la police civile.

40. Le Secrétaire général est tenu d'assurer un appui administratif aux groupes de la police civile des nouvelles missions de maintien de la paix autorisées après mars 1999.

B. Bureau des services centraux d'appui, Division des achats

Tableau 11

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montants approuvés juillet 1999-juin 2000</i>	<i>Dépenses supplémentaires</i>	<i>Montants révisés juillet 1999-juin 2000</i>
Traitements	1 993 400	136 500	2 129 900
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	—
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—
Voyages	—	—	—
Formation	—	—	—
Services communs	—	—	—
Matériel informatique	—	—	—
Mobilier et matériel de bureau	—	—	—

	Montants approuvés juillet 1999-juin 2000	Dépenses supplémentaires	Montants révisés juillet 1999-juin 2000
Total	1 993 400	136 500	2 129 900

Tableau 12
Effectifs de la Division des achats

	Budget ordinaire et autres ressources	Compte d'appui, effectif approuvé	Total	Postes supplémentaires requis au titre du compte d'appui	Compte d'appui, effectif révisé	Effectif total révisé
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
Secrétaire général adjoint	–	–	–	–	–	–
Sous-Secrétaire général	–	–	–	–	–	–
D-2	–	–	–	–	–	–
D-1	1	–	1	–	–	1
P-5	2	1	3	–	1	3
P-4	3	8	11	–	8	11
P-3	5	5	10	2	7	12
P-2/P-1	3	–	3	–	–	3
Total partiel	14	14	28	2	16	30
Services généraux et catégories apparentées						
1re classe	–	–	–	–	–	–
Autres classes	34	11	45	1	12	46
Corps de métier	–	–	–	–	–	–
Total partiel	34	11	45	1	12	46
Total	48	25	73	3	28	76

41. Les fonctions de la Division des achats sont décrites aux paragraphes 128 à 131 du rapport susmentionné (A/53/854/Add.1).

Division des achats

Effectif actuel : 28 administrateurs, 45 agents des services généraux

Postes supplémentaires proposés : 2 administrateurs, 1 agent des services généraux

42. Il était prévu de supprimer quatre postes P-3 dans l'effectif de la Division des achats pour la période en cours, du fait qu'on anticipait une diminution des activités des missions de maintien de la paix au moment où le projet de budget a été présenté, en mars 1999. Or, il n'en a rien été. Il est donc proposé de rétablir deux postes de fonctionnaire chargé des achats (P-3) et de créer un poste d'agent des services généraux.

C. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité

Tableau 13
Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montants approuvés juillet 1999-juin 2000</i>	<i>Dépenses supplémentaires</i>	<i>Montants révisés juillet 1999-juin 2000</i>
Traitements	116 400	138 700	255 100
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	—
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—
Voyages	—	—	—
Formation	—	—	—
Services communs	8 700	—	8 700
Matériel informatique	1 800	—	1 800
Mobilier et matériel de bureau	—	—	—
Total	126 900	138 700	265 600

Tableau 14
Effectif

	<i>Budget ordinaire et autres ressources</i>	<i>Compte d'appui, effectif approuvé</i>	Total	<i>Poste supplémentaires requis au titre du compte d'appui</i>	<i>Compte d'appui, effectif révisé</i>	Effectif total révisé
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	—	—	—	—	—	—
D-2	—	—	—	—	—	—
D-1	1	—	1	—	—	1
P-5	1	—	1	1	1	2
P-4	3	1	4	1	2	5
P-3	—	—	—	—	—	—
P-2/P-1	—	—	—	—	—	—
Total partiel	5	1	6	2	3	8
Services généraux et catégories apparentées						
Ire classe	—	—	—	—	—	—
Autres classes	4	—	4	—	—	4
Corps de métier	—	—	—	—	—	—
Total partiel	4	—	4	—	—	4
Total	9	1	10	2	3	12

54. Les fonctions du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité sont décrites aux paragraphes 148 et 149 du rapport susmentionné (A/53/854/Add.1).

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité

Effectif actuel : 5 administrateurs, 4 agents des services généraux

Postes supplémentaires proposés : 2 administrateurs

55. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité est actuellement doté d'un poste d'administrateur imputé sur le compte d'appui. Son titulaire est le seul fonctionnaire chargé de coordonner l'ensemble des activités des missions de maintien de la paix en matière de sécurité du personnel civil dans ces missions.

56. Étant donné que le nombre d'opérations de maintien de la paix et leur taille ne cessent de s'accroître, les besoins en matière de sécurité ne peuvent plus être couverts par une seule personne. Il est donc proposé de créer deux postes d'administrateur supplémentaires (un P-5 et un P-4) pour répondre aux besoins urgents des missions de maintien de la paix dans le domaine de la sécurité du personnel de l'ONU affecté aux opérations sur le terrain.

D. Bureau des affaires juridiques

Tableau 15

Ressources nécessaires

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montants approuvés juillet 1999-juin 2000</i>	<i>Dépenses supplémentaires</i>	<i>Montants révisés juillet 1999-juin 2000</i>
Traitements	345 700	129 400	475 100
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	—
Consultants	—	—	—
Heures supplémentaires	—	—	—
Voyages	—	—	—
Formation	—	—	—
Services communs	7 300	—	7 300
Matériel informatique	—	—	—
Mobilier et matériel de bureau	—	—	—
Total	353 000	129 400	482 400

Tableau 16
Effectif, Bureau des affaires juridiques

	Budget ordinaire et autres ressources	Compte d'appui, effectif approuvé	Total	Postes supplémentaires requis au titre du compte d'appui	Compte d'appui, effectif révisé	Effectif total révisé
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
Secrétaire général adjoint	–	–	–	–	–	–
Sous-Secrétaire général	1	–	1	–	–	1
D-2	–	–	–	–	–	–
D-1	2	–	2	–	–	2
P-5	2	–	2	–	–	2
P-4	2	–	2	1	1	3
P-3	1	–	1	–	–	1
P-2/P-1	1	–	1	–	–	1
Total partiel	9	–	9	1	1	10
Services généraux et catégories apparentées						
1re classe	1	–	1	–	–	1
Autres classes	7	–	7	–	–	7
Corps de métier	–	–	–	–	–	–
Total partiel	8	–	8	–	–	8
Total	17	–	17	1	1	18

57. Les fonctions du Bureau des affaires juridiques sont décrites au paragraphe 156 du rapport susmentionné (A/53/854/Add.1).

58. Le volume de travail du Bureau des affaires juridiques s'est considérablement accru depuis la création de la MINUK et de l'ATNUTO. Le Bureau a en effet été chargé d'examiner les projets de règlement soumis par les Représentants spéciaux du Secrétaire général au Kosovo et au Timor oriental, en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1244 (1999) et 1272 (1999), respectivement.

59. Le Bureau fournit des conseils concernant les questions juridiques que soulèvent l'exercice des mandats respectifs de la MINUK et de l'ATNUTO et la mise en place d'administrations civiles provisoires au Kosovo et au Timor oriental, ainsi que la conduite des activités de ces opérations. Par ailleurs, le Bureau est chargé de rédiger et de négocier des accords pour le compte de la MINUK (en dehors du Kosovo) et de l'ATNUTO (en dehors du Timor oriental) avec les États voisins. Le Bureau examine aussi les règles d'engagement qui régissent le recours à la force par les composantes militaires de l'ATNUTO, afin de vérifier qu'elles sont conformes aux principes du droit international; il assure la liaison et la coordination, sur le plan juridique, avec les organismes régionaux travaillant aux côtés de l'ONU au Kosovo et avec la Force multinationale au Timor oriental; et assiste aux réunions consacrées à la MINUK et à l'ATNUTO au Secrétariat de l'ONU ainsi qu'à celles organisées avec les représentants des États Membres. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste P-4 au Bureau des affaires juridiques.

Tableau 17
Effectif, Division des questions juridiques générales

	<i>Budget ordinaire et autres ressources</i>	<i>Compte d'appui effectif approuvé</i>	Total	<i>Postes supplémentaires requis au titre du compte d'appui</i>	<i>Compte d'appui effectif révisé</i>	Effectif total révisé
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
Secrétaire général adjoint	–	–	–	–	–	–
Sous-Secrétaire général	–	–	–	–	–	–
D-2	1	–	1	–	–	1
D-1	2	–	2	–	–	2
P-5	5	1	6	–	1	6
P-4	3	1	4	1	2	5
P-3	5	1	6	–	1	6
P-2/P-1	2	–	2	–	–	2
Total partiel	18	3	21	1	4	22
Services généraux et catégories apparentées						
1re classe	–	–	–	–	–	–
Autres classes	10	–	10	–	–	10
Corps de métier	–	–	–	–	–	–
Total partiel	10	–	10	–	–	10
Total	28	3	31	1	4	32

60. La création des missions de l'ONU au Kosovo et au Timor oriental a aussi eu pour effet d'accroître le volume de travail de la Division des questions juridiques générales, qui doit continuer de fournir des services au titre des autres opérations de maintien de la paix et opérations analogues de l'Organisation. En ce qui concerne la MINUK et l'ATNUTO, les responsabilités de la Division comprennent non seulement la prestation de conseils juridiques au sujet des arrangements législatifs et opérationnels qui régissent la gestion du personnel, les achats et l'approvisionnement, mais aussi d'importantes tâches qui découlent de la nature unique des mandats de ces opérations. Pour permettre à la Division de s'acquitter de ce surcroît de travail, il est proposé de créer un poste P-4 supplémentaire.